Les ORT et OAT (distinction)

Par **Delph**, le **04/05/2006** à **15:25**

Bonjour, j'ai du mal à saisir la distinction entre les Obligations Renouvelables du Trésor qui ont été remplacé (pourquoi?) par les Obligations Assimilables du Trésor? Ce sont des types d'emprunts ?quelles differences entre elles ?

Tout ce que je sais c'est que les ORT ont été crée pour des besoins de liquidités mais au vue de l'experience malheureuse, en 1985 je crois elles ont été remplacées par les OAT qui peuvent durer jusque 30 ans (seuls emprunts de longue durée apparemment car de nos jours l'Etat emprunte à court terme pour toucher des taux d'interets moins elevés)
Mais ils me manquent des éléments pour cerner ces 2 notions...

Image not found or type unknown Y a t'il un spécialiste ? Merci d'avance !! Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **05/05/2006** à **09:34**

Je vais déplacer le sujet car ce n'est pas du droit des affaires.

Souvenir de fipu, c'est un peu loin et je n'ai pas la prétention d'être un spécialiste. Mais voilà ce que je peux dire.

Les ORT et OAT sont des emprunts fait par l'Etat. Ils sont à plus ou moins long terme.

Les ORT ont été créées en 1982 pour répondre à des besoins de trésorerie importants. Sa principale caractéristique était d'être convertible au grès du porteur (important car avant c'était toujours au grès de l'Etat). Ce qui veut dire que si l'Etat en émettait de nouveaux par la suite, le porteur pouvait convertir ses anciennes obligations et bénéficier des conditions des nouvelles émises (donc c'est mieux si le taux nouveau est plus élevé). EN faisant ça l'Etat comptait attirer plus de souscripteurs et ça lui permettait de repousser les échéances de paiement: Ex: 2er emprunt émis en 82 pour 15ans, il doit rembourser en 97, mais s'il émet un nouvel emprunt en 84 et que le préteur convertit son ORT il gagne deux ans dans l'étalement de sa dette.
Le problème, c'est que l'Etat n'a jamais émis d'obligations à un taux plus intéressant par la suite. Donc il n'y a pas eu de conversion et pas de report d'échéance. D'où l'échec des ORT.

Les OAT: viennet d'un décrêt de 85. L'idée c'est que l'Etat émet ces obligations par tranches successsives tout au long de l'année, chaque tranche est assimilée à la première: même taux, même date d'échéance. Ex: 4 émissions dans l'année: une en janvier, une en mars, une en juillet une en octobre. Mais elle sont toutes rémunérées au même taux: XX%, et finissent

toutes à la même date.
C'est un seul et unique emprunt étalé dans son émission pour ne pas perturber les fonds du marché financier: quand l'Etat emprunte, c'est au détriment du secteur privé, l'Etat capte des fonds qui sont généralement préféré par les prêteurs car ils bénéficient de la garantie de l'Etat .roll:

qui est plus forte que celle d'une entreprise (quoi que... Image not found or type unknown), or ces fonds n'iront pas à des entredprises et donc ne serviront pas à des investissements économiques. Bref les OAT évitent de faire un gros trou subit dans les capitaux disponibles.

Est-ce que c'est clair? D'autres précisions?

Par **Delph**, le **05/05/2006** à **10:06**

:!:

Non ca me suffit, merci Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés